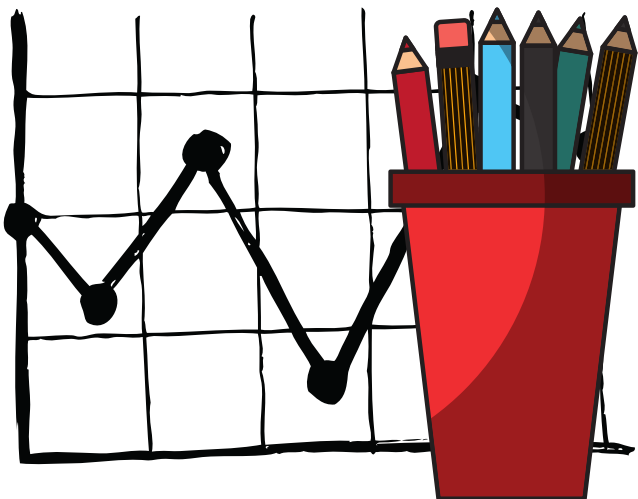


INTERESSEMENT

SUDCAM VOUS
INTÉRESSE

SYNDIQUEZ-VOUS !



**Décriptage
d'une rumeur**

INTÉRESSEMENT

Mais pourquoi ? La Direction voudrait-elle nous donner moins ?

Vous avez sûrement entendu la rumeur : l'intéressement qui sera versé sur 2024 serait moins élevé que d'habitude

Si vous avez regardé la vidéo dans Phare Ouest sur les résultats du premier semestre, vous aurez noté que malgré de très bons résultats commerciaux, le PNB de notre entreprise baisse, et on nous prévoit un atterrissage avec un résultat moindre que les années précédentes.

Et l'intéressement c'est quoi ?

Tout simplement une formule de calcul, dans un accord signé pour 3 ans, en 2021* : 12,2% du résultat net social. Donc c'est mathématique : si le résultat baisse, notre intéressement va baisser !

Mais la Direction a sans doute prévu quelque chose pour ne pas mettre ses salariés dans la panade, et maintenir leur pouvoir d'achat. Quand on négocie les salaires, ne nous rappelle-t-elle pas sans cesse que l'intéressement fait partie de la rémunération ?

La Direction a plusieurs solutions :

- reprendre du FRBG (mot barbare pour désigner des provisions non affectées)**
- verser une prime exceptionnelle**
- verser un complément d'intéressement**
- augmenter les salaires (notre préférée)**
- et sûrement pleins d'autres auxquelles on ne pense pas...**

Pour rappel pour les plus anciens ou infos pour nos collègues entrés récemment dans l'entreprise (à qui on a promis une rémunération qui intégrait le niveau d'intéressement qu'on avait jusque maintenant), lors de la négociation de la rétribution globale en 2017, nous avions demandé, nous SUD, à ce qu'une partie de l'intéressement soit transformé en salaire pérenne, ce que permettait l'accord cadre national. Malheureusement les 2 syndicats majoritaires de l'époque (l'un a disparu depuis, et je vous laisse deviner qui était l'autre) ne voulaient pas, et ont préféré déplacer des tas de sables (prendre sur la REC déjà garantie pour augmenter le salaire de base, donc opération nulle pour les salariés). On avait alors argumenté que l'intéressement pourrait baisser un jour, on nous a pris pour des fous... On voit le résultat aujourd'hui !

Mais ne nous inquiétons pas, la Direction a largement provisionné sur les années passées en prévisions d'un coup dur, pour ne pas laisser le « capital humain » de l'entreprise perdre en pouvoir d'achat.

***un nouvel accord va être renégocié début 2024 pour les 3 ans à venir**



BULLETIN D'ADHESION

Dans l'action, le nombre compte...
Ensemble, nous gagnerons !

NOM : PRÉNOM(S) :
ADRESSE PERSONNELLE :
CODE POSTAL : VILLE :
DATE DE NAISSANCE : / /
TEL MOBILE : ADRESSE E-MAIL :
AFFECTATION (SERVICE/AGENCE) :
FONCTION/METIER :

COTISATION

Cotisation annuelle : 105 €. Montant cotisation mensuelle : 8,75 €

A noter : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts sur le revenu** et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un **crédit d'impôt**. Une attestation vous sera délivrée pour en bénéficier.

J'adhère au SYNDICAT SUDCAM 22 Côtes d'Armor.

La cotisation peut-être payée par virement sur le compte suivant, en précisant comme intitulé du virement « adhésion syndicale 2023

IBAN - Identifiant international de compte
International Bank Account Number

BIC - Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR29 | 2004 | 1010 | 1308 | 6811 | 5A03 | 495 | PSSTFRPPREN

Titulaire du Compte - Account Owner

**SYNDICAT SUD CAM
DES COTES D ARMOR**
6 RUE CHARLES BESLAY
22100
DINAN

ou par chèque à l'adresse suivante :

**SUDCAM22
6 rue Charles Beslay
22100 DINAN**

Fait à : le : / /

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les champs d'information que vous remplissez sont nécessaires à l'enregistrement et au traitement de vos demandes. Nous ne les transmettrons pas à des tiers.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ce droit s'exerce par email, en justifiant de son identité, à l'adresse email suivante : sudcam22@orange.com

**Vos représentants syndicaux : Sabine KELLER, Fabrice LESONGEUR,
Noelle GORE, Patricia BOULANGER. Nathalie BERTRAND
Sudcam22@gmail.com**